

COMMUNE D'AINGERAY

	COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 1^{er} Juillet 2019	Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de Conseillers votants : 11 Suffrages exprimés : 11
---	--	--

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. LACROIX Thierry, M. METZ Francis, M. PREVOST Jean-Luc, M. THIRIET Dominique et Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. MARC Cyrille.

Absent(s) ayant donné procuration : M. LELEU Etienne à Mme THOUVENOT Nathalie

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme THOUVENOT Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

- 01 - IN-PACT : constitution de la société publique locale « Gestion Locale », approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants.
- 02 - Tarification location tables et chaises
- 03 - Prise en charge des colis de fournitures scolaires du collège GRANDVILLE de Liverdun
- 04 - Nouvelle numérotation postale
- 05 - Devis extension hall boulangerie
- 06 - Affaires diverses

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - IN-PACT : CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GESTION LOCALE », APPROBATION DES STATUTS, ENTREE AU CAPITAL, DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des missions obligatoires et facultatives du centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle ont été transférées à la Société Publique Locale IN-PACT GL.

Cette société est une structure privée dont les parts sociales sont entièrement détenues par des collectivités, et qui proposent les mêmes services facultatifs que le CDG 54 à destination uniquement des collectivités membres de la SPL.

Aussi, pour bénéficier des services de la SPL, notamment pour continuer à bénéficier du RGPD et des contrats d'assurances, il est proposé aux conseillers de délibérer pour adhérer et acquérir des parts sociales. Le nombre de parts sociales pour notre collectivité est de 1, soit l'équivalent de 100 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la commune à la SPL Gestion Locale ; APPROUVE la souscription au capital de la SPL à hauteur d'une action, soit 100 € ; AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à approuver tout document relatif aux relations entre la collectivité et la SPL.

02 - TARIFICATION LOCATION TABLES ET CHAISES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer une location sur le prêt de chaises et de tables appartenant à la commune.

Pour un meilleur suivi, seuls les particuliers du village peuvent bénéficier de cette location. Un contrat de location sera obligatoirement établi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal DECIDE de prêter gracieusement le matériel sous réserve d'une caution à hauteur de 150 € pour une table et deux bancs, 300 € pour deux tables et quatre bancs, etc.

Monsieur le Maire soumet une modification du contrat de location de la salle polyvalente : Suite à l'installation des panneaux d'insonorisations, Monsieur le Maire suggère d'augmenter le prix de la caution de 200 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), les membres du Conseil Municipal FIXENT la caution de la salle polyvalente à 600 €.

**03 - PRISE EN CHARGE DES COLIS DE FOURNITURES SCOLAIRES
DU COLLEGE GRANDVILLE DE LIVERDUN**

Il y a quelques années, la Commune prenait en charge financière une partie des colis de fournitures scolaires des élèves d'Aingeray, scolarisés au collège GRANDVILLE de Liverdun. Suite à une omission d'une des deux parties, la collaboration fût rompue.

Après plusieurs demandes de parents d'élèves, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de rétablir ce partenariat avec la ville de Liverdun et de prendre en charge intégralement le prix des colis de fournitures scolaires, soit pour une prévision de 485,64 € (pour 15 élèves recensés de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE la prise en charge des colis pour une somme estimative de 485 euros et 64 cts.

04 - NOUVELLE NUMEROTATION POSTALE

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une nouvelle numérotation des parcelles situées « rue de l'Eglise » doit être réalisées :

Parcelles	Ancien numéro	Nouveau numéro
AB 683	11	11
AB 684	11	11 A
AB 685	11 bis	11 bis
AB 441	13	13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), les membres du Conseil Municipal APPROUVENT la nouvelle numérotation comme énoncée ci-dessus.

05 - DEVIS EXTENSION HALL BOULANGERIE

Monsieur le Maire propose de remettre le sujet à l'ordre du jour car le permis de construire arrive à son terme d'ici peu. Doit-on continuer les travaux ? Détruire le bâtiment ? Construire un Hall ?, etc.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR) les membres du Conseil Municipal APPROUVENT la réalisation des fondations et de la charpente d'un Hall et AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter des entreprises afin d'avoir plusieurs devis à soumettre lors d'un prochain conseil.

AFFAIRES DIVERSES

↓ Demande de mise à disposition de salle :

La collectivité a été sollicitée à trois reprises pour une mise à disposition de salle pour des cours de yoga, de coaching personnel et pour réaliser des formations de secourisme animalier. Les membres du Conseil ne s'opposent pas à la mise à disposition gracieuse d'une salle communale.

↓ Défibrillateur :

Le défibrillateur sera installé à côté de la boîte aux lettres de l'école DESNOS. Madame THOUVENOT précise qu'un nouveau numéro existe pour les personnes malentendantes, muettes et/ou en cas d'attentats. Il s'agit du numéro 114 et les échanges se font par SMS.

↓ Feux de la St Jean

Franc succès pour les feux de la Saint Jean qui se sont déroulés samedi 29 juin 2019. Pas de retour négatif.

La séance est levée à 20h30

Fait à Aingeray, le 03/04/2019

Le Maire,
André FONTAINE

